

Contrat de Ville 2002 - Première programmation - Volet Emploi - Attribution de subventions

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Dans le cadre de la première programmation du Contrat de Ville, il est proposé de financer les actions suivantes :

1 - Correspondants Emploi Formation Insertion

La Mission Locale intervient sur les 6 quartiers du Contrat de Ville. Des Correspondants Emploi Formation Insertion prennent en charge le public orienté par les réseaux pour l'emploi des quartiers en vue de leur insertion professionnelle.

Financement de cette action :

Etat	27 440 €
Région	41 771 €
Ville	33 539 €
Autres	<u>30 491 €</u>
Total	133 241 €

En cas d'accord, la Ville versera à la Mission Locale la somme de 33 539 € à prélever sur le compte 92.90.6574.02801.30200.

2 - Equipe Emploi Insertion

Le fonctionnement de l'Equipe Emploi Insertion est de 19 800 € pour l'année 2002.

Le financement de cette dépense sera supporté à part égale par la Ville et l'Etat.

Il est rappelé que c'est l'association du PLIE qui est le support juridique de la gestion de ce fonctionnement.

En conséquence, après accord du Conseil Municipal, la Ville versera une subvention de 19 800 € à l'association du PLIE, prélevée sur les crédits du compte 92.90.6574.30200 abondés par la réaffectation de la participation de 9 900 € perçue de l'Etat à encaisser sur le compte 92.90.74718.30200. Cette réaffectation interviendra par décision modificative au budget de l'exercice courant, à réception de la notification d'attribution.

3 - Accompagnement vers l'emploi - Réseaux de parrainage

a) Mission Locale

L'objectif de l'action est d'accompagner vers l'emploi des jeunes ou des adultes des quartiers, peu ou pas qualifiés, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle avec l'appui d'un parrain bénévole.

40 personnes intégreront le réseau en 2002.

La participation de la Ville est de 6 098 € à verser à la Mission Locale. L'Etat participe également à cette action pour la même somme.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur le crédit inscrit au budget 2002 au compte 92.90.6574.30200.

b) MEDEF

Un réseau d'hommes et de femmes retraités ou en activité (chefs d'entreprises, cadres) apportent leur expérience et leur connaissance de l'entreprise à des personnes en recherche d'emploi.

60 personnes en provenance des quartiers intégreront ce réseau en 2002.

Le coût de cette action de 24 392 € sera financé en partie par le Contrat de Ville.

La Ville et l'Etat participent pour une somme de 6 860 €.

En cas d'accord, la Ville versera une subvention de 6 860 € au MEDEF à prélever sur les crédits inscrits au compte 92.90.6574.30200.

4 - Accès à l'emploi sur le quartier de Palente

La MJC de Palente organise des actions collectives inter-institutionnelles au profit des publics en parcours d'insertion et à la recherche d'un emploi :

- rencontre des institutions,
- connaissance du milieu du travail,
- découverte des métiers,
- visite d'entreprises,
- ...

Le coût de cette action est de 4 146 €.

La Ville est sollicitée à hauteur de 2 682 €.

En cas d'accord, une subvention de 2 682 € sera versée à la MJC de Palente à prélever sur le compte 92.90.6574.30200.

5 - Amélioration du cadre de vie dans les quartiers d'habitat social

Depuis de nombreuses années, la Régie des Quartiers intervient sur le parc bâti, pour l'entretien des espaces extérieurs après concertation des habitants des quartiers concernés.

L'objectif poursuivi est l'amélioration du cadre de vie en faisant participer des habitants du quartier.

Ainsi ces travaux sont réalisés par un public en parcours d'insertion.

Le coût de cette action est de 457 350 €, la part de la Ville étant de 53 357 €, l'Etat participant au titre du Contrat de Ville à hauteur de 22 867 €.

En cas d'accord, la Ville versera à la Régie des Quartiers la somme de 53 357 € à prélever sur le compte 92.90.6574.02802.30200.

6 - Centre de diagnostic et d'accompagnement au permis de conduire

Afin de favoriser la mobilité et de promouvoir l'intégration professionnelle des habitants des quartiers, les travailleurs sociaux ont recours à l'action de l'association Javel «Centre de diagnostic et d'accompagnement au permis de conduire».

Le coût de cette action est de 67 000 €.

L'Etat et la Ville participeraient à hauteur de 7 622 € au titre du Contrat de Ville.

En cas d'accord, la Ville versera une somme de 7 622 € à l'Association Javel à prélever sur les crédits du compte 92.90.6574.30200.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie-Emploi-Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.